

**GROUPE DE SUIVI (T-DO)**

CONVENTION CONTRE LE DOPAGE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 26 février 2024

T-DO(2024)25

# **Stratégie du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO)**

## **Introduction**

Le présent document vise à déterminer la mission du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO), sa philosophie et sa stratégie à long terme.

Cette stratégie doit être considérée en relation avec la Convention contre le dopage, et en particulier avec l'article 11 qui définit le rôle du Groupe de suivi.

Le présent document s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie à moyen terme 2015-2017 et 2018-2020 et 2021-2024 du T-DO et reflète le nouveau cadre stratégique et programme opérationnel 2024-2027 du Conseil de l'Europe (CdE). La Stratégie guidera le T-DO et sera susceptible d'être révisée si de nouveaux défis ou opportunités se présentent.

Les tâches concrètes de mise en œuvre de la Stratégie au cours du programme et budget 2024-2027 du CdE sont définies dans le Programme opérationnel 2024-2027 du T-DO, qui sera revu le cas échéant lors des réunions du Groupe de suivi.

## **Mission**

Le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO) a été créé pour suivre l'application de la Convention de 1989, premier instrument juridique international dans la lutte antidopage. Il joue un rôle actif pour promouvoir l'harmonisation nationale et internationale des mesures à prendre contre le dopage.

Sur la base de ses activités de suivi, il dirige également les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte antidopage et vise à mettre ses connaissances spécialisées à la disposition des pays qui cherchent des conseils et un soutien pour promouvoir un sport propre.

C'est lui qui interprète la Convention contre le dopage et qui, sur la base des bonnes pratiques existantes et de l'évolution de la situation, formule des recommandations et propose de nouvelles normes pour les mesures que doivent prendre les États parties et leurs institutions compétentes.

Il fait œuvre d'organe consultatif et expert pour le Comité européen ad hoc pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et, par l'intermédiaire du CAHAMA ou directement pour le Comité des Ministres, il intervient dans la résolution des questions politiques, juridiques et financières liées à la lutte contre le dopage dans le domaine de compétence des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Sur le plan de la politique et de la planification stratégique, le Groupe de suivi coopère avec les principales organisations de lutte contre le dopage – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union européenne, le Comité international olympique (CIO) et l'Agence mondiale antidopage (AMA) - afin d'harmoniser les normes, règles, réglementations, recommandations et lignes directrices internationales, de partager les connaissances et les bonnes pratiques dans le domaine réglementaire des programmes antidopage et d'éviter les doubles emplois, notamment en ce qui concerne les activités de suivi.

Au niveau opérationnel, de la mise en œuvre des programmes et de l'expertise technique, le Groupe de suivi coopère avec l'ensemble des parties prenantes intéressées par la mise en œuvre des normes antidopage internationalement reconnues - organisations nationales antidopage, fédérations sportives internationales et autres organisations internationales compétentes telles que l'Institut des organisations nationales antidopage (INADO), l'Agence internationale de contrôle (AIC), les laboratoires de contrôle du dopage, les universités, les organismes chargés de l'application de la loi et les athlètes – afin de mener des activités conjointes et coordonnées d'intérêt mutuel.

## Valeurs

Le Groupe de suivi représente et partage les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits humains, démocratie et état de droit, ainsi que les valeurs sportives fondamentales, telles que le respect, la tolérance, l'honnêteté, la santé, le fair-play, l'intégrité et la bonne gouvernance.

Le Groupe de suivi fonde ses activités sur ces valeurs, qui orientent aussi leur mise en œuvre. Il encouragera leur application par les partenaires de coopération afin d'élargir leur effet sur le continent européen et au-delà.

## Buts stratégiques

1. Veiller à ce que ses activités soient clairement liées aux valeurs fondamentales du CdE et qu'elles contribuent à promouvoir les droits fondamentaux des athlètes (tels qu'ils découlent de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme), la primauté du droit dans le sport, les procès équitables dans les affaires de dopage, la gouvernance démocratique et la séparation des pouvoirs dans le domaine de la lutte antidopage.
2. Promouvoir l'égalité des sexes, protection des droits de l'enfant, ainsi que la prévention et la réponse à la violence, au racisme, à la xénophobie et à la discrimination dans le contexte de la gouvernance et de la gestion du sport et lors de l'organisation d'événements sportifs.
3. Élaborer de nouvelles normes pour la mise en œuvre de la Convention contre le dopage en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir les valeurs et les normes fondamentales du CdE, en tenant compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en répondant aux priorités du CdE telles que les droits de l'enfant, la lutte contre la corruption, la violence, le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle, qui constitue une menace pour la démocratie, les droits humains et l'État de droit.
4. Améliorer les activités de suivi en veillant à ce que
  - tous les États parties soient évalués sur une période définie, en ciblant spécifiquement les Parties où la mise en œuvre de la Convention contre le dopage pourrait être améliorée, ainsi qu'en donnant la priorité aux pays qui prévoient d'accueillir de grands événements sportifs ;
  - les activités d'évaluation sont menées en étroite coordination et coopération avec l'AMA et d'autres organisations sportives pertinentes pour assurer une synergie maximale et réduire les doubles emplois ;
  - le processus d'évaluation soit suivi d'activités de coopération pratique visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par le rapport d'évaluation et approuvées par le Groupe de suivi.
5. Renforcer et améliorer les références et les liens entre les activités du groupe de suivi et les objectifs spécifiques de développement durable (ODD) des Nations Unies.
6. Développer des liens durables avec les organisations de la société civile de base, notamment les associations d'athlètes.
7. Maintenir les partenariats existants avec la Cour européenne des droits de l'homme et le programme HELP (*Human Rights Education for Legal Professionals*), et élaborer de nouvelles synergies de coopération transversale avec l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES) et avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe,

notamment les organes de suivi intéressés tels que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO).

8. Mettre l'accent sur la mise en œuvre des tâches convenues dans le protocole d'accord avec l'AMA.
9. Œuvrer au renforcement des relations avec la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, son Bureau, la Conférence des Parties et le Secrétariat.
10. Travailler avec les organismes nationaux et internationaux chargés du maintien de l'ordre (tels qu'INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes) afin de limiter la disponibilité des substances et des méthodes dopantes et de lutter contre le trafic de ces substances.
11. Promouvoir et renforcer la numérisation et l'innovation dans la lutte contre le dopage par tous les moyens possibles pour garantir une action durable et tournée vers l'avenir, en tenant dûment compte de la confidentialité des données.
12. Améliorer la communication afin de mieux faire connaître le Groupe de suivi et ses activités aux États membres du Conseil de l'Europe et au grand public de ces pays.

*Adoptée en juin 2021 lors de la 53<sup>e</sup> réunion du Groupe de suivi et révisée en novembre 2023  
lors de la 57<sup>e</sup> réunion du Groupe de suivi*